

**VILLE DE SCHEFFERVILLE**

**ORDONNANCE 2017-07-47**

**OBJET : VENTE D'UN TERRAIN SITUÉ AU 835 RUE DE LA GARE À LA NASKAPI NATION OF KAWAWACHIKAMACH**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 8 de la Loi concernant la Ville de Schefferville (L.R.Q., 1990, chapitre 43), le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a nommé monsieur Ghislain Lévesque pour administrer, à compter du 15 décembre 2014, les affaires de la Ville de Schefferville;

**ATTENDU QU'**en vertu de la Loi concernant la Ville de Schefferville (1990, chapitre 43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

**ATTENDU QUE** le 14 juillet 2017, une promesse de vente et d'achat intervenait entre la ville de Schefferville et la Naskapi Nation of Kawawachikamach afin de conclure une vente d'un terrain situé au 835 du Chemin de la Gare et portant le numéro de lot 5 214 247;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à la finalisation de la transaction selon la promesse de vente et d'achat;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu que l'administrateur agissant pour et au nom de la Ville de Schefferville, sous l'autorité de l'article 8 de la Loi concernant la Ville de Schefferville (1990, chapitre 43), autorise la vente du terrain situé au 835 Rue de la Gare, portant le numéro de lot 5 214 247 à la Naskapi Nation de Kawawachikamach, le tout selon la promesse de vente et d'achat signée entre les parties le 14 juillet 2017; que Monsieur François Déry, directeur général et secrétaire trésorier soit mandaté pour la signature de tous documents se rapportant à cette vente; et que Me Sylvain Bussière, notaire de chez PME Inter Notaire soit mandaté pour la conclusion du marché.

La présente ordonnance entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée à Schefferville, le 17 juillet 2017.



Ghislain Lévesque, administrateur